

Pénitenciers

laisse penser que le directeur n'est pas le plus important. Or, c'est lui qui, dans les prisons à sécurité maximale, détient le poste clé du système. S'il agit selon de justes principes et qu'il se montre énergique, l'institution sera bien dirigée. C'est une erreur de demander au directeur de recevoir ses ordres de bureaucrates qui dirigent la région du haut d'une tour de Vancouver et qui n'ont qu'une idée approximative de ce qui se passe dans l'institution.

Peut-être la principale recommandation du rapport concerne-t-elle l'établissement d'une société nationale des ateliers industriels des prisons, une société qui modifierait la structure interne de ces prisons et assurerait du travail, du travail obligatoire. Je ne m'oppose pas à ce qu'on condamne un criminel au travail. Nous devons tous travailler. L'autre jour, le premier ministre (M. Trudeau) nous a dit que nous devons tous gagner notre pitance. Condamner un individu à travailler ne veut pas dire qu'on le condamne à porter des chaînes. Il aurait plutôt ainsi l'occasion de faire quelque chose de constructif pour la société. Les détenus devraient pouvoir faire leur journée de huit heures comme tout le monde. Il faudrait procéder dès maintenant à la création de la société. Déjà on a trop tardé à le faire par négligence.

Aux syndicats et aux entreprises qui s'affolent à l'idée que leurs produits doivent concurrencer ceux d'une prison, je dirai que cette activité pourrait être exclusivement orientée vers la production de biens que nous achetons à l'étranger et que nos propres industries ne produisent pas ici. De cette façon, il n'y aurait aucune perturbation du marché ou encore les retombées seraient très légères. Ce serait un moyen d'assurer un revenu aux prisonniers, une indemnisation pour les victimes et pour les frais d'entretien des condamnés. Je ne vois pas pourquoi ils ne devraient pas assurer une bonne partie, tout au moins, de leurs frais d'entretien.

Le solliciteur général ne veut pas admettre qu'il y a une crise. L'administration est malade. Le ministre du Solliciteur général se demande déjà comment il annoncera la prochaine prise d'otage. Aujourd'hui nous demandons au solliciteur général d'adopter le rapport afin que nous puissions élaborer une stratégie à long terme en vue de changer l'atmosphère des prisons. Ce serait un bon moyen de réduire le nombre de décès, de prise d'otages et de meurtres. Et ce serait un moyen de changer ces statistiques dont nous parlions à propos de la réinsertion sociale des prisonniers.

Je me suis efforcé d'adopter une attitude objective et j'espère que le solliciteur général fera de même. Je profite de l'occasion pour féliciter le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) qui a fait un travail splendide pour le comité.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: Je m'étonne qu'il n'ait pas encore joint les rangs du cabinet et, en disant cela, je ne critique nullement l'actuel solliciteur général. Je suis persuadé qu'un cabinet libéral a toujours besoin de sang neuf. Je tiens à remercier la Chambre d'avoir eu l'amabilité d'écouter ces observations. J'espère que

[M. Leggatt.]

le solliciteur général se rend maintenant compte à quel point il est essentiel d'adopter toutes les recommandations. J'aimerais maintenant qu'il montre sa bonne volonté en se levant et en disant: «J'accepte la recommandation n° 65». Ainsi, le comité pourra se réunir à nouveau et poursuivre son travail.

● (1422)

[Français]

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur le président, je désire d'abord remercier l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) qui a eu l'obligeance de me laisser parler tout de suite après le dîner et je lui en suis très reconnaissant. Je m'empresse d'ajouter que j'anticipe avec beaucoup de plaisir les remarques qu'il fera, je suppose, immédiatement après moi.

[Traduction]

Pour répondre d'abord aux observations du député de New Westminster (M. Leggatt), je signale que j'apprécie énormément le ton du débat. J'étais un peu inquiet hier quand j'ai lu la motion. Je me suis cependant rendu compte qu'elle visait à attirer l'attention du public sur les très graves questions que nous sommes en train d'examiner et je remercie le député du Yukon (M. Nielsen) d'avoir présenté sa motion dès maintenant étant donné que, comme nous le savons tous, il a bien d'autres chats à fouetter.

M. Nielsen: Et la motion ne donne pas lieu à un vote embarrassant.

M. Blais: Oui, nous sommes toujours heureux quand il y a des votes à la Chambre parce que nous avons très souvent gain de cause. Cela dit, je ne ferai plus d'observations partisans.

Je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, que depuis mon entrée en fonction il y a une semaine hier, j'ai eu l'occasion de me pencher, même si je n'ai pu le faire que brièvement, sur les questions très importantes et difficiles qui se posent au ministre du solliciteur général. Comme je l'ai déclaré peu de temps après ma nomination, l'une des questions qui nous préoccupent le plus est celle du système correctionnel, à laquelle je m'intéresse d'ailleurs moi-même depuis longtemps. Avant mon élection à la Chambre, je plaçais des causes au criminel et j'avais des opinions bien arrêtées en matière de réhabilitation.

Ma première semaine à mon nouveau poste m'a permis de voir ce qui se fait maintenant dans ce domaine et ce qu'on projette pour l'avenir immédiat, et c'est pour cela que je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à ce sujet.

A titre de député et de membre du cabinet, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le travail du sous-comité sur les institutions pénitentiaires au Canada, de même que la publication du rapport lui-même, la réponse donnée en août par mon prédécesseur et le rapport sur l'état des travaux publié en novembre. Je tiens à bien préciser que je suis tout à fait d'accord avec la déclaration faite par mon prédécesseur dans laquelle il appuyait l'objectif général et la philosophie du rapport et, comme lui, je souhaite vivement qu'on apporte de profondes réformes, et j'insiste sur l'adjectif profondes, au système correctionnel.